

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>15172</b>	De <b>Mme Michèle Victory</b> ( Socialistes et apparentés - Ardèche )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale et jeunesse		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale et jeunesse
<b>Rubrique</b> > associations et fondations	<b>Tête d'analyse</b> >Financement du dispositif local d'accompagnement	<b>Analyse</b> > Financement du dispositif local d'accompagnement.
Question publiée au JO le : <b>18/12/2018</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Michèle Victory attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur le financement du Dispositif local d'accompagnement (DLA). Alors que ce dispositif a permis de stabiliser la situation économique de deux tiers des 60 000 organisations accompagnées grâce à ce dispositif, son budget a été diminué. Les associations, dont les MJC, sont un rouage essentiel de la vie démocratique et sociale du pays et manquent d'un soutien clair du Gouvernement. Elle a été saisie par les MJC de sa circonscription à ce propos et souhaite relayer leurs inquiétudes. Elle lui demande donc si un financement supplémentaire va être attribué au DLA, comme l'avait proposé l'amendement du député Yves Blein, ou si d'autres mesures fortes vont être prises pour accompagner et soutenir les associations.